

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES RÉGIONS RESSOURCES

Le Bas-Saint-Laurent

Un maillon essentiel
de notre économie

Québec 

Ministère des Finances
Ministère des Régions

Le Bas-Saint-Laurent
ISBN 2-550-37146-1
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Date de parution : mai 2001

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre à la région du Bas-Saint-Laurent et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site Internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca de même qu'au bureau régional de Communication-Québec, au (418) 727-3939.

PRÉSENTATION

Par la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Et le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport

Le Québec a enregistré une forte croissance économique au cours des dernières années. Bien que toutes les régions du Québec en aient profité, les régions ressources comme celle du Bas-Saint-Laurent, dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

De tels écarts, même s'ils ne sont pas nouveaux, demeurent inacceptables, et cela d'autant plus que le Bas-Saint-Laurent offre des potentiels de développement très importants qui, mieux exploités, pourraient lui permettre de bénéficier d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

*Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion de donner, à cet égard, un coup de barre majeur. Le gouvernement présente donc une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires adaptées aux besoins et priorités du Bas-Saint-Laurent et des autres régions ressources. Au total, c'est un montant de 108 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition de la région du Bas-Saint-Laurent au cours des trois prochaines années.*

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie du Bas-Saint-Laurent. Le gouvernement instaure deux mesures fiscales majeures : l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans et un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation.

Le gouvernement apporte également un soutien budgétaire significatif aux productions régionales – dont la deuxième et troisième transformation du bois en région – et au développement de l'industrie touristique régionale.

Il prévoit investir des sommes importantes dans des créneaux à fort potentiel de développement pour la région du Bas-Saint-Laurent, en priorité dans le secteur des sciences, ressources et technologies marines.

En deuxième lieu, le gouvernement entend soutenir, de manière particulière, le développement durable des ressources forestières qui constituent la base économique de la région du Bas-Saint-Laurent.

Finally, le gouvernement entend appuyer les PME déjà présentes dans la région du Bas-Saint-Laurent et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant leur financement. Le gouvernement renforce la capacité d'action des huit centres locaux de développement de la région et élargit le programme de soutien aux projets économiques aux régions ressources dont le Bas-Saint-Laurent.

*En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prolonge et renforce les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Avec le **Budget 2001-2002**, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique de la région du Bas-Saint-Laurent et des autres régions ressources afin qu'elles rejoignent l'ensemble du Québec.*

PAULINE MAROIS

GILLES BARIL

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation</i>	<i>i</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
<i>1. L'économie du Bas-Saint-Laurent : portrait et problématiques.....</i>	<i>7</i>
1.1 Le territoire et la population	7
1.2 L'évolution des conditions du marché du travail.....	10
1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage	11
1.4 La structure économique du Bas-Saint-Laurent : principales problématiques	14
<i>2. La stratégie de développement économique</i>	<i>23</i>
2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique du Bas-Saint-Laurent	23
2.2 Un appui majeur au développement économique du Bas-Saint-Laurent.....	24
2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie	25
<i>3. Des actions en faveur du développement économique du Bas-Saint-Laurent.....</i>	<i>29</i>
3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique	29
3.2 Des mesures pour assurer la croissance du secteur des ressources naturelles.....	34
3.3 Des mesures pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.....	36
3.4 Autres mesures.....	38
<i>Conclusion.....</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 1 – Description des mesures fiscales.....</i>	<i>47</i>
1. Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME	47
2. Stimuler la deuxième et troisième transformation.....	48
<i>Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures budgétaires et fiscales</i>	<i>53</i>
<i>Liste des tableaux.....</i>	<i>57</i>
<i>Liste des graphiques.....</i>	<i>58</i>
<i>Liste des tableaux en annexe.....</i>	<i>59</i>

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région du Bas-Saint-Laurent est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement à l'ensemble du Québec.

L'économie du Bas-Saint-Laurent s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur la première transformation des ressources naturelles.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, le Bas-Saint-Laurent bénéficiera de mesures spécifiques mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Cette stratégie vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie du Bas-Saint-Laurent, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des priorités économiques régionales du Bas-Saint-Laurent.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie est consacrée à une brève revue de l'évolution de l'économie du Bas-Saint-Laurent, notamment en ce qui concerne les conditions du marché du travail. Elle décrit les principales problématiques de l'économie de la région.
- La deuxième partie a pour objet de présenter le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et de décrire brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique du Bas-Saint-Laurent.

1 ***L'économie du Bas-Saint-Laurent : portrait et problématiques***

1. L'ÉCONOMIE DU BAS-SAINT-LAURENT : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le territoire et la population

La région administrative du Bas-Saint-Laurent a été créée en 1987 à la suite de la subdivision de la région de l'Est du Québec. Le Bas-Saint-Laurent, avec une superficie de 22 515 km², se classe au septième rang des régions. Le fleuve Saint-Laurent, le Nouveau-Brunswick, l'État du Maine et les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches délimitent les frontières de la région.

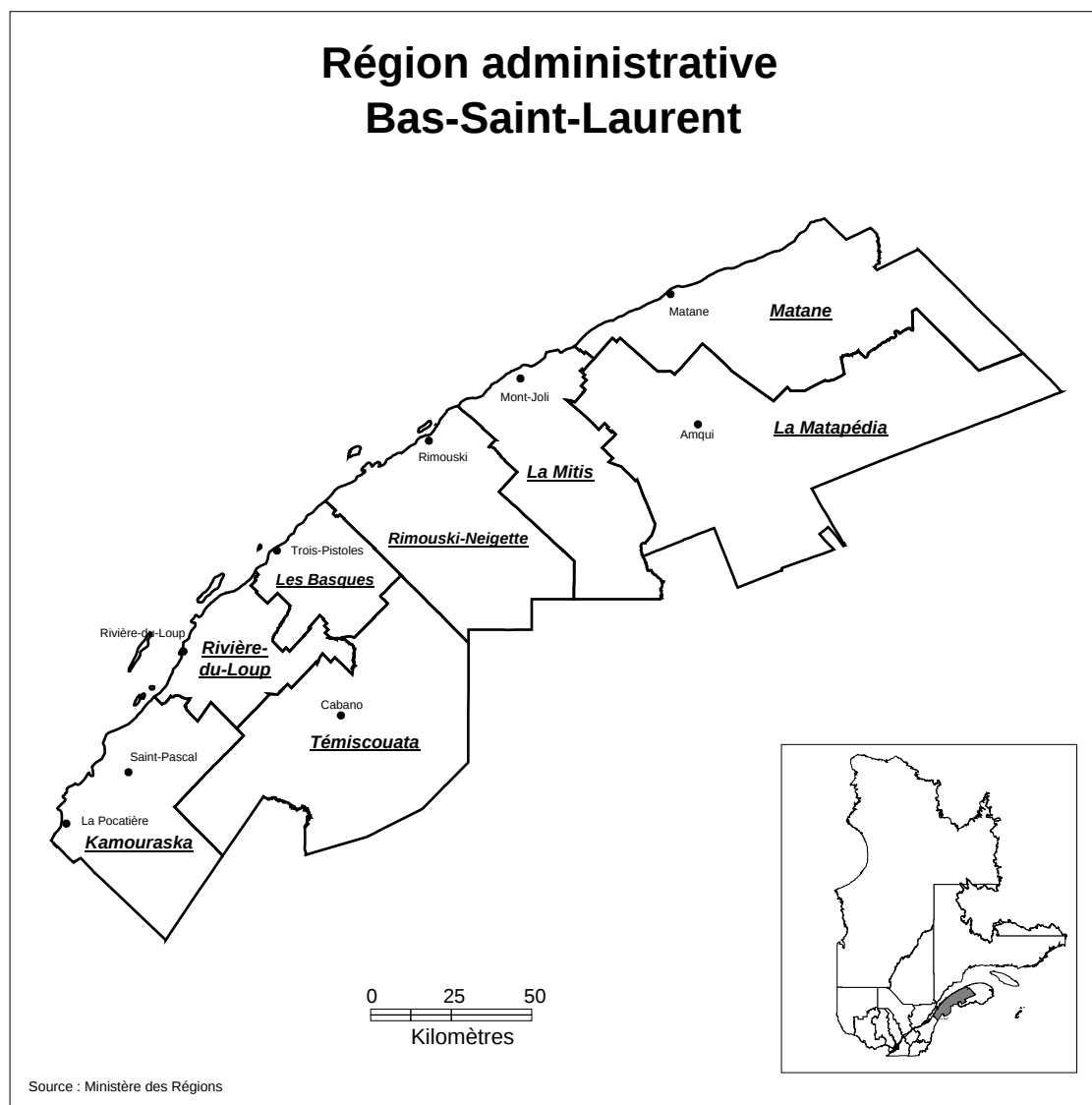
En 2000, la population totale de la région était estimée à 204 308 habitants, ce qui constitue 2,8 % de la population du Québec. La région est composée de 131 municipalités, les plus peuplées étant Rimouski (31 931), Rivière-du-Loup (18 283) et Matane (12 206)¹. La plupart des autres municipalités comptent moins de 3 000 habitants.

Le Bas-Saint-Laurent regroupe huit municipalités régionales de comté (MRC), soit Rimouski-Neigette (52 923 habitants en 2000), Rivière-du-Loup (32 266), Matane (22 989), Témiscouata (22 946), Kamouraska (23 000), la Matapédia (20 397), la Mitis (19 743) et les Basques (10 044).

¹ Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet 2000.

CARTE 1

LE BAS-SAINT-LAURENT ET SES MRC



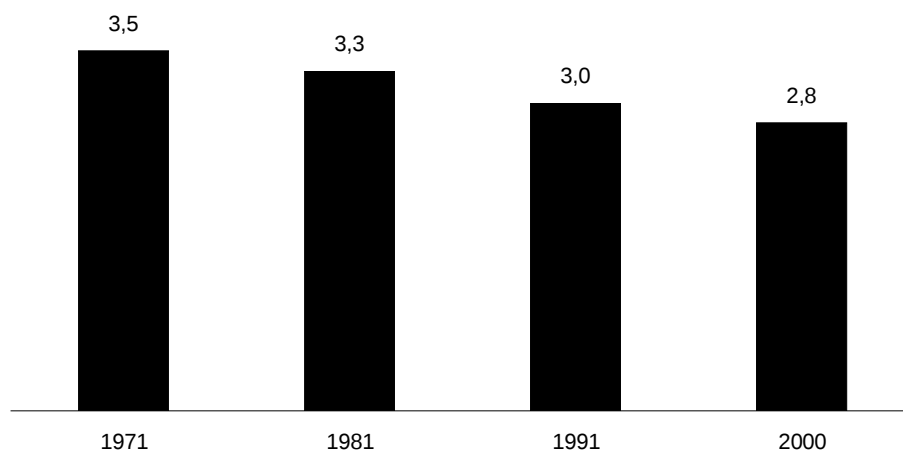
Depuis 1971, le poids démographique du Bas-Saint-Laurent dans l'ensemble du Québec évolue selon une tendance à la baisse. Cette tendance s'explique par :

- un solde migratoire interrégional négatif – d'environ 1 000 sorties nettes en moyenne par année de 1986 à 1999 – qui résulte en partie de l'exode des jeunes;
- un indice synthétique de fécondité en 1998 légèrement plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec – 1,44 enfant par femme comparativement à 1,48;
- un faible apport de l'immigration internationale, soit en moyenne 68 personnes par année de 1986 à 1999.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT DEPUIS 1971

(en pourcentage de la population du Québec)



Source : Institut de la statistique du Québec.

À l'instar du Québec et de la plupart des pays occidentaux, le Bas-Saint-Laurent doit faire face depuis quelques années à un vieillissement de sa population. Le phénomène est cependant plus accentué dans la région. De 1986 à 2000, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus a en effet augmenté davantage dans le Bas-Saint-Laurent (de 10,9 % à 14,8 %) que dans l'ensemble du Québec (de 9,8 % à 12,8 %). En 2000, l'âge moyen de la région (39,6 ans) était supérieur à la moyenne québécoise (38,1 ans).

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION ENTRE 1986 ET 2000
(en pourcentage de la population totale)

	Bas-Saint-Laurent			Ensemble du Québec		
	1986	1996	2000	1986	1996	2000
0 à 14 ans	22,1	18,4	16,4	20,2	19,0	17,9
15 à 64 ans	67,0	67,6	68,8	70,0	69,0	69,3
65 ans et plus	10,9	14,0	14,8	9,8	12,0	12,8

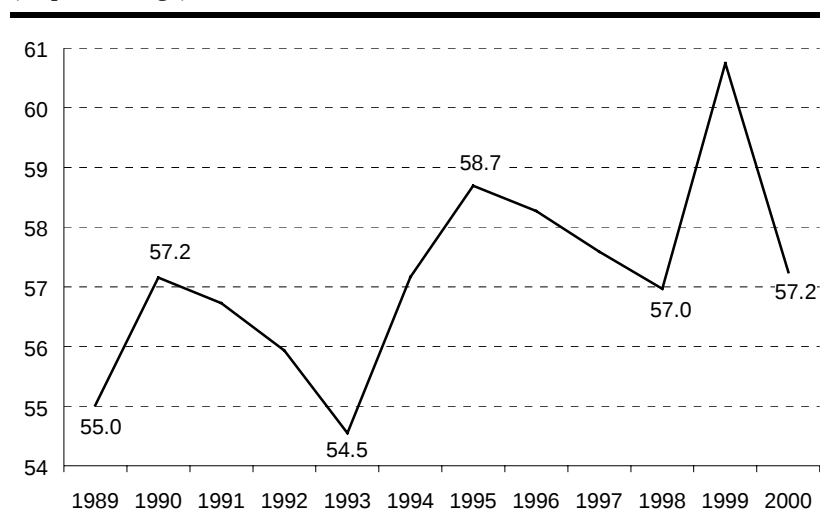
Source : Institut de la statistique du Québec.

1.2 L'évolution des conditions du marché du travail

Au cours des dernières années, les conditions du marché du travail dans la région du Bas-Saint-Laurent se sont améliorées. En effet, le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui détient un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi des 15-64 ans, a atteint 57,2 % l'an dernier, une hausse de 2,7 points de pourcentage par rapport au niveau de 1993 (54,5 %). Malgré une évolution en dents de scie, on distingue clairement une tendance à la hausse depuis 1993.

GRAPHIQUE 2

TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS EN PROGRESSION DEPUIS 1993
(en pourcentage)



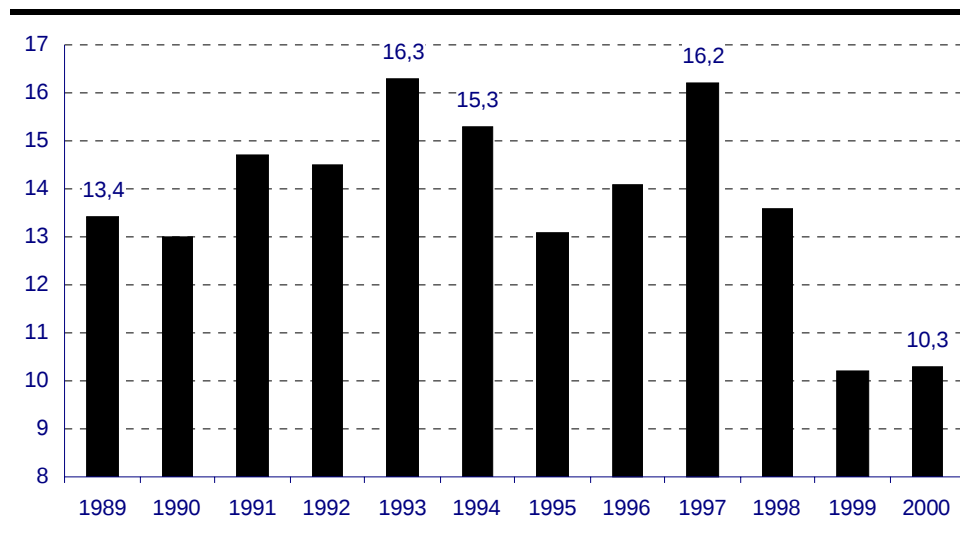
Source : Statistique Canada.

Le taux de chômage du Bas-Saint-Laurent a aussi diminué de six points de pourcentage depuis 1993, passant de 16,3 % à 10,3 %, ce qui

constitue la meilleure performance de toutes les régions ressources. Il s'établit actuellement à plus de trois points de pourcentage en dessous du niveau observé peu avant la dernière récession (13,4 % en 1989).

GRAPHIQUE 3

DIMINUTION IMPORTANTE DU TAUX DE CHÔMAGE DEPUIS 1993 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Cependant, au cours des douze dernières années, le taux de chômage de la région du Bas-Saint-Laurent est demeuré supérieur à la moyenne québécoise d'environ 2,5 points de pourcentage en moyenne.

En plus de la réduction du nombre de chômeurs, le Bas-Saint-Laurent a vu son nombre de prestataires du régime de soutien du revenu² passer de 22 871 en 1994, le niveau le plus élevé atteint dans les années quatre-vingt-dix, à 17 659 en 2000, soit une baisse de près de 23 %.

1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage

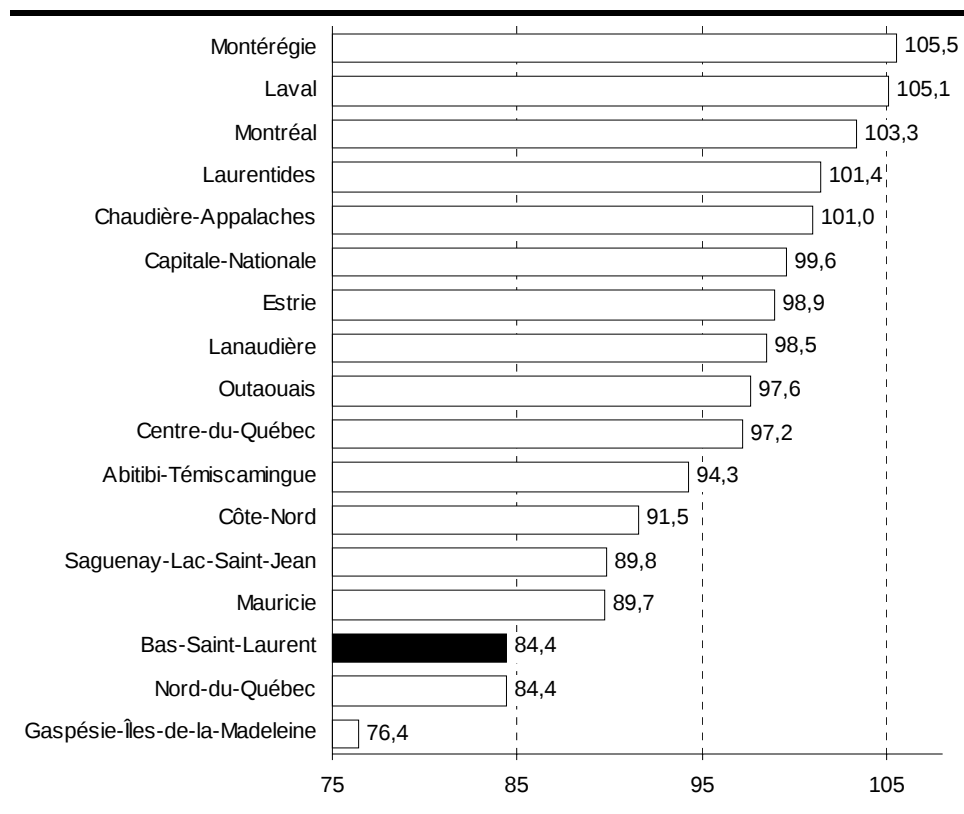
Bien que les conditions du marché du travail se soient améliorées au cours des dernières années, le Bas-Saint-Laurent affiche toujours des écarts structurels de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise.

² Auparavant connu sous le nom de sécurité du revenu ou d'aide sociale.

Selon un indice des disparités régionales de développement³ combinant les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, la région du Bas-Saint-Laurent se classait l'an dernier au quinzième rang des régions du Québec, à 84,4 % de la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 4

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
(ensemble du Québec = 100)



Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans en 2000.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

³ Cet indice a été construit pour pallier l'absence de données de PIB au niveau régional et permettre d'évaluer le niveau de développement économique de chaque région par rapport à la moyenne québécoise.

On note toutefois une amélioration relative par rapport à la situation qui prévalait dans la région en 1989.

- En 2000, le revenu personnel disponible par habitant⁴ du Bas-Saint-Laurent représentait 83,8 % de la moyenne québécoise, comparativement à 82,8 % en 1989.
- L'écart de taux d'emploi avec l'ensemble du Québec a légèrement diminué depuis 1989, passant de 10,3 à 10,1 points de pourcentage.
- L'écart entre le taux de chômage du Bas-Saint-Laurent et celui de l'ensemble du Québec a également diminué, passant de 3,8 à 1,9 point de pourcentage. La région du Bas-Saint-Laurent a donc réussi, au cours des dix dernières années, à réduire de moitié l'écart entre son taux de chômage et celui de la moyenne québécoise.

TABLEAU 2

RÉDUCTION DES ÉCARTS DEPUIS 1989

(en pourcentage)

	Bas-Saint-Laurent	Ensemble du Québec	Écarts
Revenu personnel disponible par habitant en 1989	12 517	15 118	-2 601
Revenu personnel disponible par habitant en 2000	15 744	18 787	-3 043
Variation en dollars – 1989-2000	3 227	3 669	-
Taux d'emploi des 15-64 ans en 1989	55,0	65,3	-10,3
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2000	57,2	67,3	-10,1
Variation en points de % – 1989-2000	2,2	2,0	-
Taux de chômage en 1989	13,4	9,6	3,8
Taux de chômage en 2000	10,3	8,4	1,9
Variation en points de % – 1989-2000	-3,1	-1,2	-

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Ces écarts de revenu et de chômage par rapport à la moyenne québécoise ne sont pas nouveaux. Sur une longue période, on constate également que les écarts de revenu et de chômage se sont amoindris. En effet, le revenu personnel disponible par habitant dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est passé de 54,9 % à 82,1 % de la moyenne québécoise entre 1961 et 2000. De même, depuis 1961, le ratio du taux de chômage de l'ensemble de ces deux régions par rapport à celui du Québec est passé de 187 % à 159 %.

⁴ Le revenu personnel disponible par habitant tient compte des revenus gagnés (revenus de travail, revenus nets d'entreprise, revenus de placement, etc.) et des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, prestations de retraite, etc.), et ce, après impôt et cotisations sociales.

TABLEAU 3

DES ÉCARTS DE REVENU ET DE CHÔMAGE OBSERVÉS DEPUIS DE NOMBREUSES DÉCENNIES

	1961	1971	1981	1989	2000
Revenu personnel disponible par habitant (ensemble du Québec = 100)					
- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	54,9	65,4	68,9	81,8	82,1
- Bas-Saint-Laurent	-	-	-	82,8	83,8
Taux de chômage					
- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8,3	16,0	17,6	15,5	13,4
- Bas-Saint-Laurent	-	-	-	13,4	10,3
- Ensemble du Québec	4,4	10,1	10,3	9,6	8,4
- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en pourcentage du Québec	187	159	170	162	159
- Bas-Saint-Laurent en pourcentage du Québec	-	-	-	139	123

Sources : Office de planification et de développement du Québec, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.4 La structure économique du Bas-Saint-Laurent : principales problématiques

Les données présentées précédemment démontrent que le Bas-Saint-Laurent a connu un solde migratoire interrégional négatif, ce qui a contribué à la baisse de son poids démographique dans l'ensemble du Québec. De plus, bien qu'elle ait connu un rattrapage significatif depuis les dernières décennies, la région présente toujours, en 2000, un faible taux d'emploi, un taux de chômage élevé et un revenu personnel disponible par habitant inférieur de plus de 15 % à celui du Québec.

Cette situation économique s'explique principalement par le fait que :

- L'économie du Bas-Saint-Laurent est insuffisamment diversifiée. Le secteur manufacturier et le tertiaire moteur y sont beaucoup moins développés que dans l'ensemble du Québec.
- Dans le secteur de l'exploitation des ressources, le Bas-Saint-Laurent possède une industrie forestière fortement marquée par la réduction du potentiel de coupe de la forêt et confrontée à un contexte nord-américain difficile.
- Les entreprises de la région, ou celles qui souhaiteraient y investir, ne disposent pas de tous les outils nécessaires à leurs besoins, particulièrement en matière de financement et d'expertise technique.

1.4.1 Une valorisation et une diversification économique insuffisantes

L'importance du secteur primaire

Dans l'économie du Bas-Saint-Laurent, le secteur primaire occupe une place beaucoup plus importante que dans les autres régions du Québec. En 2000, il regroupait 6 600 emplois, soit 8,1 % de l'emploi régional, comparativement à 3,0 % dans l'ensemble du Québec. L'agriculture est l'activité du secteur primaire la plus importante avec 3 300 emplois. Les autres activités sont l'exploitation forestière (2 400 emplois), la production minière (environ 600 emplois) et la pêche (environ 200 emplois).

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Bas-Saint-Laurent		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Primaire	10,9	8,1	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire	18,1	17,6	22,7	20,5	25,3	22,4
Tertiaire	71,0	74,3	67,3	72,3	71,0	74,7

Source : Statistique Canada.

Un secteur secondaire peu diversifié

Le secteur secondaire du Bas-Saint-Laurent est relativement faible par rapport à l'ensemble du Québec. En 2000, on y comptait 14 400 emplois, soit 17,6 % de l'emploi régional, comparativement à 22,4 % pour la moyenne québécoise.

En 1997, la première transformation des ressources naturelles, principalement les industries du bois, du papier et des aliments, occupait près des trois quarts des emplois du secteur manufacturier de l'économie du Bas-Saint-Laurent.

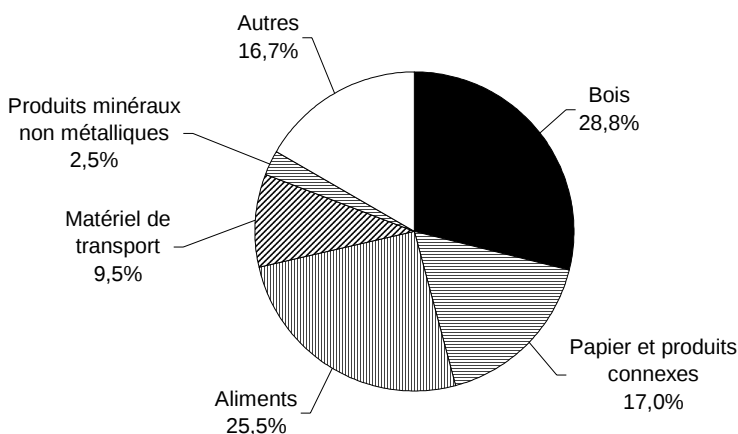
L'usine de Bombardier à La Pocatière, Premier Tech à Rivière-du-Loup, Phillips Fitel à Rimouski et la fonderie Norcast de Mont-Joli sont des signes concrets d'une diversification de l'économie régionale. Cependant, cette diversification demeure fragile en raison du faible nombre d'entreprises qu'on retrouve dans chacune des industries manufacturières de la région.

La région doit consolider ses assises dans ces secteurs en augmentant le nombre d'entreprises qui y œuvrent et diversifier ses activités dans les secteurs liés aux ressources naturelles, en cherchant à les transformer à

des niveaux supérieurs – deuxième et troisième transformation. Dans les autres secteurs tels le métal, l’habillement, l’imprimerie et la machinerie, la nécessité d’ajouter de la valeur à la production régionale s’impose aussi.

GRAPHIQUE 5

L’INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS EST PRÉPONDÉRANTE
(en pourcentage de la valeur totale des expéditions manufacturières en 1997)



Source : Institut de la statistique du Québec.

La faiblesse du secteur tertiaire moteur

Dans le Bas-Saint-Laurent, le secteur tertiaire occupe une place comparable (74,3 %) à celle de l’ensemble du Québec (74,7 %). Les organismes publics et parapublics y dominent.

Toutefois, la région est nettement sous-représentée en ce qui a trait aux emplois dans certains services, en particulier dans les services moteurs. Ces services ne représentent que 16,0 % de l’emploi de la région contre 22,4 % dans l’ensemble du Québec. Néanmoins certains progrès ont été réalisés dans les services professionnels, scientifiques et techniques et dans les services administratifs depuis 1989. Telus à Rimouski est, par exemple, un leader dans le domaine des communications.

TABLEAU 5

**EMPLOIS DANS LES SERVICES : LA RÉGION EST SOUS-REPRÉSENTÉE
DANS LES SERVICES MOTEURS**
(en pourcentage de l'emploi total en 2000)

	Bas-Saint- Laurent	Ensemble du Québec
Services aux ménages et autres services	29,3	28,0
Services publics	28,9	24,2
Services moteurs	16,0	22,4
Total	74,3	74,7

Note : Les services aux ménages et autres services regroupent le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, le transport et l'entrepôt, les services personnels, la réparation et l'entretien ainsi que les services divers. Les services publics comprennent les services d'enseignement, la santé et les services sociaux, les administrations publiques ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau. Les services moteurs regroupent les services financiers, les services professionnels et administratifs, le commerce de gros et l'information, la culture et les loisirs.

Source : Statistique Canada.

La recherche et le développement

Comparativement à l'ensemble du Québec, le Bas-Saint-Laurent a une structure économique fortement concentrée dans des secteurs de faible technologie tels le bois, l'alimentation, les textiles et le papier. À titre indicatif, en 1998, 60,9 % des emplois du secteur manufacturier étaient liés à des secteurs de faible technologie, comparativement à 47,2 % pour l'ensemble du Québec.

La région du Bas-Saint-Laurent dispose toutefois d'une masse critique de ressources scientifiques et technologiques, dans les secteurs maritimes, biotechnologiques et bioalimentaires ainsi que, dans une moindre mesure, dans les domaines du transport et de l'automatisation des procédés industriels.

Dans le secteur maritime, c'est au Bas-Saint-Laurent qu'on retrouve la plus forte concentration de savoir scientifique et technologique au Québec : environ 250 personnes œuvrent à l'Institut Maurice-Lamontagne (IML), à l'Institut maritime du Québec (IMQ) et à l'Institut des sciences de la mer (ISMER).

L'activité scientifique liée au secteur maritime dans le Bas-Saint-Laurent est donc relativement grande et pourrait faire de la région, en collaboration avec la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord, un pôle d'excellence pour le Québec.

On retrouve aussi une centaine de personnes dans le domaine des biotechnologies, qui œuvrent au développement de l'utilisation de produits ou de résidus de produits marins, de bois et de tourbe à des fins pharmaceutiques ou alimentaires.

Finalement, la région compte quatre Carrefours de la nouvelle économie (CNE) à Rimouski, Rivière-du-Loup, La Pocatière et Matane. Le CNE de Rimouski compte déjà neuf entreprises qui comptent plus de 400 emplois.

Le secteur touristique

La région du Bas-Saint-Laurent est devenue au fil des ans une destination touristique de plus en plus recherchée. L'emploi dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration est ainsi passé de 3,2 % à 6,1 % de l'emploi de la région entre 1989 et 2000. Les multiples attraits offerts par le fleuve Saint-Laurent et la diversité des panoramas de la région pourraient être davantage mis en valeur par une industrie touristique en pleine croissance.

1.4.2 Les difficultés liées à l'exploitation des ressources naturelles

Le secteur forestier

Le Bas-Saint-Laurent est particulièrement touché par la réduction du potentiel de coupe de la forêt. Ainsi, en août 2000, le gouvernement du Québec annonçait une baisse de 20 % de la possibilité de coupe forestière (pin, sapin, épinette et mélèze) dans les forêts publiques au cours des prochaines années. Les MRC de la Matapédia et de Témiscouata subiront, quant à elles, une baisse de 30 %.

Les défis à relever pour le secteur forestier couvrent l'ensemble des activités économiques liées à la forêt, c'est-à-dire les interventions en aménagement, la cohabitation d'activités productives et récréatives, la diversification de la transformation, le recours à la recherche et développement (R-D), une meilleure organisation de la commercialisation et l'exploration de nouveaux modes de gestion.

La réduction de la coupe a un impact important sur l'industrie de la transformation du bois. En 1999, la région comptait 154 scieries, six usines de pâtes et papiers, une usine de panneaux agglomérés et deux usines de cogénération et produits énergétiques. En 1997, ce secteur représentait 46 % de la valeur des expéditions manufacturières, soit 29 % pour les produits du bois et 17 % pour les pâtes et papiers. Plus de 3 000 emplois manufacturiers sont directement liés à l'industrie des produits forestiers.

L'industrie forestière est l'épine dorsale de l'économie régionale. Il est donc important de favoriser, par un aménagement forestier plus intensif, le développement de ce secteur. Le gouvernement investit environ 30 millions de dollars par année en aménagement forestier et contribue à créer ou à maintenir 2 800 emplois, dont près de 2 000 en sylviculture.

Le secteur minier

La production minière de la région est liée principalement à l'industrie de la tourbe. En effet, cette dernière est à l'origine de plus de 80 % de la valeur des expéditions minières de la région, soit 39 millions de dollars, et de plus de la moitié des 600 emplois créés par l'industrie minière dans la région. Elle fournit près de 60 % de la tourbe produite au Québec et 90 % du volume récolté est exporté vers une quarantaine de pays. La région dispose en plus de deux centres de recherche sur la tourbe dont le plus important au Québec.

1.4.3 La disponibilité insuffisante d'outils de développement

Les entreprises implantées dans le Bas-Saint-Laurent ne disposent pas de tous les outils nécessaires à leurs besoins. On pense spécifiquement au capital de risque investi dans la région et au soutien à l'entrepreneuriat.

Le faible niveau de capital de risque investi

Depuis 1993, seulement 8,6 % du capital de risque au Québec a été investi dans les régions ressources. Cette disparité par rapport au poids démographique des régions ressources – 16 % de la population totale du Québec – illustre la faiblesse du capital de risque prêt à s'y investir, et souligne ainsi l'une des difficultés à laquelle sont actuellement confrontées les régions ressources dans leur développement. Pour le Bas-Saint-Laurent, ce pourcentage représente 0,6 % du capital de risque investi au Québec alors que son poids démographique se situe à 2,8 % de l'ensemble du Québec.

La faible mobilisation du capital de risque n'est pas le seul problème d'ordre financier auquel les régions ressources sont confrontées. Une autre difficulté provient du besoin de capitalisation des coopératives. Ces dernières sont un élément important du développement de la région. Elles forment une bonne partie du tissu économique régional et assurent ainsi une fraction importante de l'investissement des entreprises. À preuve, la région du Bas-Saint-Laurent comptait, en 1999, 106 coopératives ayant un chiffre d'affaires brut de près de 316 millions de dollars et employant 1 354 personnes. Des initiatives doivent donc

être prises pour mobiliser des fonds qui pourraient être dédiés en partie au financement des coopératives.

Un soutien insuffisant à l'entrepreneuriat

Le soutien à l'entrepreneuriat devrait être mieux adapté aux besoins des régions. Le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de mettre de l'avant de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits et conséquemment, de nouveaux emplois.

Le dynamisme entrepreneurial s'exprime d'abord par le nombre et la vitalité des PME. Il ne faut pas oublier que ce sont les PME qui créent la majorité des emplois.

Les promoteurs des projets d'entreprises et les PME de la région devraient avoir accès à des outils de financement mieux adaptés à leur réalité. Il faut également que ces entrepreneurs puissent bénéficier d'un réseau d'information et d'expertise approprié afin de les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès la phase de prédémarrage.

2 La stratégie de développement économique

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique du Bas-Saint-Laurent

Par la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement apporte une réponse importante à plusieurs des enjeux et priorités économiques qui ont été soulevés, au cours des dernières années, par les intervenants socioéconomiques du Bas-Saint-Laurent. Ces enjeux et priorités ont été reconnus par le gouvernement dans l'entente cadre qu'il a conclue avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD) du Bas-Saint-Laurent, en février 2001.

Les deux premières priorités retenues dans cette entente concordent étroitement avec la stratégie de développement économique de la région :

- l'innovation et la diversification économique;
- l'excellence en matière de protection et d'utilisation des ressources naturelles.

L'innovation et la diversification économique

Une des priorités de l'entente propose de miser sur une diversification économique à valeur ajoutée et d'explorer de nouveaux créneaux, afin de poursuivre son développement. La région doit aussi miser sur la croissance des entreprises dans les secteurs traditionnels et émergents, les aider à maintenir leur compétitivité, à soutenir leur expansion et à faciliter leur processus d'innovation. Dans cet esprit, les cibles d'intervention retenues sont, entre autres, d'agir sur l'accessibilité des PME à l'innovation et d'accélérer la diversification de la base économique régionale.

L'excellence en matière de protection et d'utilisation des ressources naturelles

Une seconde priorité propose de mettre en valeur et d'assurer la pérennité des ressources naturelles selon une approche de développement durable. Trois domaines sont jugés prioritaires : les sciences et technologies marines, le milieu forestier et le domaine bioalimentaire.

Dans le domaine des sciences et technologies marines, les priorités sont de faire de ce secteur un créneau majeur pour le Bas-Saint-Laurent et d'augmenter les activités économiques relatives à ce secteur. Ce créneau de développement regroupe la recherche, la formation et l'industrie en tant que dimensions interdépendantes et complémentaires.

Les priorités retenues dans le domaine forestier sont d'abord d'améliorer la santé et la productivité des forêts et de développer une structure industrielle de transformation des essences feuillues sous-utilisées.

En agroalimentaire, les priorités sont de soutenir le virage agro-environnemental, de mettre l'accent sur la transformation et la commercialisation, dans des créneaux qui caractériseront la région, et de faire de l'acériculture un pôle de développement intégré.

2.2 Un appui majeur au développement économique du Bas-Saint-Laurent

En réponse aux problèmes de développement économique des régions ressources, dont ceux du Bas-Saint-Laurent, le gouvernement a fait part, lors du **Discours sur le budget 2001-2002**, de sa volonté d'accélérer le développement de ces régions et a, en ce sens, déposé une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à leur intention. Cette stratégie donnera lieu à un ensemble d'actions majeures, adaptées aux besoins et aux priorités de la région.

▪ Les objectifs de la stratégie

La stratégie de développement économique des régions ressources vise deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de ces régions, et en particulier pour les jeunes.

▪ Les trois grands axes d'intervention retenus

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries

manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.

- En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.
- Enfin, les régions doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises dans leur milieu.

Au total, le gouvernement consacrera un montant de **108 millions de dollars** au cours des trois prochaines années afin de soutenir les priorités de la région.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de près de **63 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de plus de **45 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales. Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier la région du Bas-Saint-Laurent d'un appui de **26 millions de dollars par année**.

TABLEAU 6

**IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR
LE BAS-SAINT-LAURENT**
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	9,5	16,3	19,6	45,4
Mesures budgétaires	24,9	22,2	15,5	62,7
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	6,1	10,5	5,2	21,8
Valorisation des ressources	12,8	4,6	4,6	22,1
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	5,3	6,4	5,0	16,8
Autres mesures	0,7	0,7	0,7	2,0
Total	34,4	38,5	35,1	108,1

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 6,8 millions de dollars en 2000-2001.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions et des axes d'intervention qui la définissent sera assurée en

impliquant les différents organismes et autorités concernés. Un comité régional de coordination, issu de la conférence administrative régionale (CAR), sera maître d'œuvre de cette stratégie.

▪ ***Les mandats***

Ce comité régional de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale, sur le terrain, en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le comité régional s'assure également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assure la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

- la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;
- la connaissance et la mise en valeur des outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées;
- faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3

*Des actions en faveur
du développement
économique du
Bas-Saint-Laurent*

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place. Les quatre sections ci-après présentent ces différentes mesures⁵, telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**.

- La première section est consacrée aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification des économies régionales.
- La deuxième section décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources.
- La troisième section présente les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.
- La quatrième section fait état de mesures additionnelles pour soutenir la stratégie de développement économique du Bas-Saint-Laurent.

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique

L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme du Bas-Saint-Laurent dépendent de l'élargissement de ses activités, d'une valorisation accrue de ses productions et d'un renforcement significatif de son secteur manufacturier.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en quatre sections :

⁵ Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – Budget 2001-2002, Section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle. L'annexe 1 présente les détails des mesures qui suivent.

- une première mesure fiscale majeure – l’impôt zéro pour les PME manufacturières – afin de renforcer le tissu manufacturier et d’appuyer les développements industriels à venir;
- une seconde mesure fiscale – un crédit d’impôt remboursable – pour soutenir les activités de transformation;
- des actions budgétaires, également significatives, pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources et diversifier les économies régionales en implantant de nouvelles activités, incluant le développement touristique régional;
- un effort spécifique pour favoriser l’émergence et le développement de créneaux d’excellence tel celui des sciences, ressources et technologies marines.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d’abord en faisant bénéficier d’un congé fiscal, applicable jusqu’au 31 décembre 2010, les PME⁶ du secteur manufacturier installées dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le congé fiscal pour les PME manufacturières de la région concerne l’impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières du Bas-Saint-Laurent bénéficient d’une réduction importante de leurs coûts d’exploitation. De plus, à moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l’expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l’entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans la région.

3.1.2 Un crédit d’impôt remboursable pour les activités de transformation

Une seconde mesure fiscale, tout aussi importante, prend la forme d’un crédit d’impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le crédit d’impôt pour la fabrication et la transformation des ressources est un crédit

⁶ Il s’agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l’avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

d'impôt remboursable, égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.

Ce crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie. Dans tous les cas, le gouvernement utilise la fiscalité pour prendre en charge une partie du coût de la masse salariale durant les phases de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées.

Le gouvernement favorise ainsi la réalisation de projets d'investissement, en apportant une aide qui est calculée en fonction du nombre d'emplois des entreprises. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct, puisque le crédit d'impôt est calculé en fonction des nouveaux employés embauchés, et comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

De plus, une mesure destinée à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est élargie à la MRC de Matane dans le Bas-Saint-Laurent. Cette mesure a trait à une bonification du crédit d'impôt remboursable mis en place en novembre dernier. Les activités visées incluront dorénavant la production d'énergie éolienne, en plus de la fabrication d'éoliennes ou d'équipements spécialisés destinés à cette fin.

3.1.3 Le soutien aux productions régionales et au développement touristique

Afin de soutenir les productions régionales et le développement touristique du Bas-Saint-Laurent, le gouvernement apporte, en plus des mesures fiscales présentées précédemment, un soutien budgétaire de 11,2 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

▪ *Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois*

Compte tenu de l'importance de l'industrie forestière dans la région du Bas-Saint-Laurent, qui compte pour près de 46 % de la valeur des expéditions manufacturières totales de la région, le gouvernement entend accélérer le développement du secteur par des projets de transformation accrue du bois.

À cet effet, le gouvernement appuiera, de concert avec Forintek, la mise en place de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois, par un investissement de plus de 200 000 dollars sur trois ans. Celles-ci auront comme tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et d'accompagner les promoteurs dans la réalisation des étapes subséquentes à la concrétisation de leur projet.

▪ ***Entente spécifique en tourisme***

Le tourisme, la culture et les loisirs offrent à la région du Bas-Saint-Laurent un apport économique et social majeur. Le secteur touristique est en pleine croissance. Les emplois liés à l'hébergement et à la restauration ont fortement progressé au cours des dix dernières années. En matière de normes écotouristiques, la région est devenue une référence pour l'ensemble du Québec. Son développement a d'ailleurs été considéré primordial dans l'entente cadre de développement signée entre le gouvernement et la région.

Il importe donc que la région puisse continuer de développer ses attraits touristiques de même qu'il est essentiel qu'elle puisse s'assurer d'offrir à la clientèle touristique des produits de qualité.

À cette fin, des crédits de 2,5 millions de dollars seront alloués à Tourisme Québec au cours des trois prochaines années pour la réalisation d'une entente spécifique afin d'améliorer l'offre touristique dans la région du Bas-Saint-Laurent.

▪ ***Autres mesures***

En plus des mesures précédentes, le gouvernement entend consacrer 8,5 millions de dollars dans des mesures de soutien aux productions régionales et au développement touristique. Ces mesures, qui seront précisées ultérieurement, touchent :

- un appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles;
- un soutien à la diversification de l'agriculture régionale;
- la modernisation d'abattoirs de proximité;
- un programme de levés géophysiques;
- un plan de consolidation des pourvoies de la région;
- le programme Forêt-Faune;
- un programme de consolidation des ZEC;
- des travaux d'aménagement dans les réserves fauniques.

3.1.4 Favoriser le développement de créneaux d'excellence

À court terme, l'essor économique de la région du Bas-Saint-Laurent repose notamment sur la diversification de ses activités économiques vers la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles. À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de

ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui reposent sur ses avantages comparatifs.

La région dispose déjà de plusieurs atouts lui permettant d'envisager le développement de créneaux sur son territoire : la présence de chercheurs, de personnel spécialisé et d'entreprises innovatrices.

Afin de favoriser la diversification de l'économie du Bas-Saint-Laurent, le gouvernement investit plus de 10 millions de dollars dans le développement de créneaux d'excellence dans la région.

▪ ***Fonds de recherche et de développement en aquaculture***

L'aquaculture est une industrie en devenir au Québec, dans les trois régions maritimes que sont le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord. Le gouvernement entend soutenir le développement d'un créneau d'excellence dans le secteur des ressources, sciences et technologies marines.

L'Université du Québec à Rimouski, l'Institut Maritime du Québec et l'Institut Maurice-Lamontagne sont des institutions régionales d'excellence spécialisées dans les domaines des sciences, des ressources et technologies marines. Tant par ses ressources matérielles et humaines, le potentiel de la région pour ces champs d'activités est très intéressant et mérite d'être exploité davantage. Afin d'encourager la recherche et le développement lié à l'aquaculture dans la région du Bas-Saint-Laurent, le gouvernement mettra en place le Fonds de recherche et développement en aquaculture au coût de 2,7 millions de dollars pour trois ans.

▪ ***Virage forestier***

Par ailleurs, le Bas-Saint-Laurent doit viser l'excellence en matière de protection et d'utilisation des ressources naturelles et notamment la mise en valeur optimale du milieu forestier public et privé.

Le gouvernement entend verser 4,3 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la conclusion d'une entente spécifique de régionalisation visant à atténuer, à court terme, les effets négatifs dus aux baisses de la possibilité forestière, notamment sur les activités et les emplois reliés à la récolte de bois et à la transformation de la ressource. Elle vise à augmenter, chez les acteurs régionaux, le niveau de connaissance du secteur forestier et, chez les agents régionaux de développement, leur capacité au regard de la promotion et du soutien des initiatives de diversification des produits de la forêt, ainsi que la mise en marché de ceux-ci.

Le gouvernement entend optimiser l'utilisation des ressources forestières et en diversifier la structure industrielle, notamment du côté de la transformation du bois et des produits de l'érable à sucre. Il s'assurera de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement contenues dans les plans d'aménagement forestier et favorisera l'aménagement polyvalent de la forêt.

▪ ***Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence***

Le gouvernement crée un fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence au montant de 4,7 millions de dollars pour trois ans. Ce dernier aura comme vocation première de soutenir financièrement les projets régionaux pouvant conduire au développement de tels créneaux et, tout particulièrement, la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise des ressources, sciences et technologies marines* que le gouvernement est à préparer avec ses partenaires.

Ce fonds permettra notamment au gouvernement de participer à la réalisation :

- de veilles stratégiques afin d'identifier des niches à fort potentiel de développement;
- d'études et d'analyses en vue d'évaluer les potentiels de nouveaux créneaux, la faisabilité de différents concepts proposés par des entreprises ou des organismes et les possibilités d'affaires;
- de projets pilotes;
- d'activités de R-D;
- de projets d'investissement jugés prioritaires.

▪ ***Autres mesures***

Le gouvernement entend soutenir le développement de créneaux d'excellence à l'aide de mesures additionnelles qui seront précisées ultérieurement. Il y consacrera près de 700 000 dollars au cours des trois prochaines années. Celles-ci concernent un programme de mesure du potentiel éolien et la mise en place d'un projet pilote sur les savoir-faire régionaux.

3.2 Des mesures pour assurer la croissance du secteur des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles a donné lieu à la création de nombreuses villes et de plusieurs villages dans les régions ressources du Québec. Encore aujourd'hui, l'exploitation des ressources naturelles

demeure l'une des assises de ces régions. Le gouvernement consacrera plus de 22 millions de dollars pour favoriser le développement des ressources naturelles du Bas-Saint-Laurent.

La région du Bas-Saint-Laurent est confrontée à un grave problème du déclin de son potentiel forestier. Le gouvernement investit plusieurs millions de dollars par année pour l'aménagement forestier. Cependant, les défis à relever sont présents dans l'ensemble des activités économiques liées à la forêt. Le gouvernement entend donc reconduire et bonifier deux mesures visant le développement de ce secteur.

▪ ***Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier***

L'objectif de ce programme est de favoriser l'aménagement durable des diverses ressources du milieu forestier. Ce programme, au coût de près de 14 millions de dollars sur trois ans, comporte deux volets.

- Le premier volet pourra être utilisé par les entreprises forestières afin de réaliser des travaux visant l'accroissement de la production de bois. Il s'avère donc essentiel au développement de l'industrie forestière de la région.
- Le deuxième volet s'adresse plus spécifiquement aux utilisateurs non industriels, individus ou organismes. Il permet de financer des travaux de mise en valeur des ressources favorisant ainsi l'harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

▪ ***Le Programme de création d'emplois en forêt***

L'industrie forestière du Bas-Saint-Laurent est particulièrement préoccupée par le maintien des emplois et la formation de la main-d'œuvre dans le secteur de l'aménagement forestier ainsi que par l'amélioration des compétences des travailleurs sylvicoles. Ce programme répond directement à cette problématique. Il valorise les métiers de la forêt et vise la création et le maintien d'emplois dans le secteur de l'aménagement forestier. Le gouvernement accorde donc à la région, pour ce programme, une somme de 8 millions de dollars pour la prochaine année.

▪ ***Autres mesures***

Finalement, un montant de 200 000 dollars est prévu pour le soutien au développement des ressources minières du Bas-Saint-Laurent. Les moyens mis en œuvre à cet effet seront précisés ultérieurement.

3.3 Des mesures pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Afin de renforcer la structure industrielle existante dans le Bas-Saint-Laurent, favoriser le développement de nouveaux secteurs d'activité ainsi que susciter l'émergence et le développement de créneaux d'excellence dans la région, le gouvernement entend bonifier le coffre à outils déjà à la disposition du Bas-Saint-Laurent par l'ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Ces outils peuvent être regroupés autour de deux catégories de mesures : des mesures de soutien à l'entrepreneuriat et des outils financiers mieux adaptés. Ils visent à favoriser la consolidation et le développement d'entreprises, particulièrement des PME. La région du Bas-Saint-Laurent comptait, en 1997, 200 PME manufacturières employant plus de 4 000 personnes et ayant une valeur des expéditions totalisant près de 1 milliard de dollars. Les groupes industriels ayant le plus de PME sont le bois (65), les aliments (23), l'imprimerie (22) et les produits métalliques (17).

3.3.1 Le soutien à l'entrepreneuriat

Un des défis du Bas-Saint-Laurent au cours des prochaines années sera de susciter et de soutenir le dynamisme de l'entrepreneuriat régional. En effet, les nouvelles entreprises constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement du tissu industriel de la région et accroître le niveau de la richesse locale. Ce sont les entrepreneurs qui sont à la base du démarrage et du développement des entreprises. Un défi important consiste donc à les accompagner dans leurs démarches.

C'est pourquoi le gouvernement, conformément aux priorités régionales, favorisera le développement de l'entrepreneuriat dans le Bas-Saint-Laurent par des mesures répondant à ses besoins et misant sur ses forces.

Au total, au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira près de 10 millions de dollars pour assister les entreprises existantes, en démarrage ou même en prédémarrage, à atteindre leur plein potentiel de développement, et à créer le maximum d'emplois.

▪ Mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD

Le Bas-Saint-Laurent est doté, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble de son territoire : ce sont les huit centres locaux de développement (CLD). Le gouvernement entend mettre en place des mesures de renforcement de la capacité d'action économique des CLD et de soutien aux milieux

ruraux en difficulté pour un montant de 4,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution financière.

Par ailleurs, afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissement (FLI) des CLD. Pour ce faire le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des disponibilités budgétaires permettant aux CLD les plus performants parmi les 36 des régions ressources, d'effectuer des prêts aux entreprises, pour un montant total de près de 21 millions de dollars.

▪ ***Autres mesures de soutien à l'entrepreneuriat***

Outre la mesure de renforcement de la capacité d'action des CLD, le gouvernement entend soutenir l'entrepreneuriat régional par un ensemble de mesures totalisant des crédits de près de 5 millions de dollars au cours des trois prochaines années et qui seront précisées ultérieurement. Il s'agit des programmes ou mesures suivants :

- Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin;
- Impact PME, volets : Embauche de jeunes diplômés, Rétention et expansion des entreprises et Innovation et compétitivité;
- Inno-Centre Bas-Saint-Laurent.

3.3.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent d'un grand nombre d'outils d'intervention que le gouvernement a mis en place, au cours des ans, pour leur permettre de démarrer ou de consolider les entreprises. Malgré ces efforts gouvernementaux, la région du Bas-Saint-Laurent ne reçoit que 0,6 % du capital de risque investi, ce qui est nettement inférieur à son poids démographique (2,8 %). Des outils d'intervention supplémentaires mieux adaptés à la situation du Bas-Saint-Laurent sont nécessaires. Pour ce faire, le gouvernement consacrera 7,1 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, pour diverses mesures de soutien financier.

▪ ***Programme de soutien aux projets économiques***

À la même période l'an dernier, le gouvernement mettait en place un nouvel outil d'intervention financière, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les résultats atteints à ce jour démontrent l'importance stratégique d'une telle mesure et c'est pourquoi le gouvernement décide d'étendre l'application de cette mesure à

l'ensemble des régions ressources, dont le Bas-Saint-Laurent. Grâce à ce programme, au coût de 3 millions de dollars pour trois ans, les projets d'investissement excédant 500 000 dollars qui ne peuvent se qualifier dans le cadre du programme FAIRE ont ainsi la possibilité d'obtenir une aide financière. Ce programme devrait permettre de générer des investissements d'environ 20 millions de dollars.

▪ ***Autres mesures de soutien au financement des PME***

Afin de favoriser l'essor des PME et l'émergence de nouvelles entreprises, le gouvernement entend mettre en place une série de mesures visant à fournir un appui supplémentaire pour faciliter le financement des PME. Au total, au cours des trois prochaines années, c'est un montant de 4,1 millions de dollars que le gouvernement investira dans les mesures suivantes, qui seront précisées ultérieurement :

- Financement des PME;
- Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises;
- Capital régional et coopératif Desjardins;
- Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels;
- Programme d'aide aux entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles.

3.4 Autres mesures

Un budget de 2 millions de dollars est prévu pour différentes mesures de soutien à la stratégie de développement économique du Bas-Saint-Laurent.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de la région du Bas-Saint-Laurent. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi 108 millions de dollars dans la région.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources poursuit des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement adaptés à leurs besoins.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec la région. En fait, ce sont les forces vives du Bas-Saint-Laurent qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare la région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques du Bas-Saint-Laurent qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – *Budget 2001-2002*, section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. SOUTENIR LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES : IMPÔT ZÉRO POUR LES PME

<i>Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées</i>			
<i>Entreprises admissibles</i>	<i>Congé fiscal</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité</i>
▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac	▪ Le jour après le Discours sur le budget 2001-2002 et jusqu'au 31 décembre 2010
<i>Modalités particulières</i> ▪ La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars. ▪ La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars. ▪ De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.			

2. STIMULER LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

<i>Taux du crédit</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité des projets</i>
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004
<i>Activités admissibles</i>		
<i>Transformation du bois</i>	<i>Transformation du papier ou du carton</i>	
▪ Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois ▪ Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie	▪ Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton ▪ Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie	
<i>Énergie</i>	<i>Transformation d'aliments</i>	
▪ Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie	▪ Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ▪ Exemples : Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve	
<i>Transformation des métaux</i>	<i>Autres</i>	
▪ Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux ▪ Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques	▪ Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles ▪ Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce ▪ Fabrication de produits à partir de la tourbe	
<i>Modalités particulières</i> Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources. Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.		

***Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes***

Taux du crédit	Activités admissibles	Régions admissibles	Période d'admissibilité des projets
40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans	Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer)	- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - Côte-Nord - MRC de Matane	Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004
Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	- Mariculture (élevage de produits de la mer) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la mariculture - Fabrication de produits finis ou semi-finis dans le domaine de la biotechnologie marine - Production d'énergie éolienne, fabrication d'éoliennes ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la production d'énergie éolienne	- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - Côte-Nord - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - MRC de Matane - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - MRC de Matane	

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures budgétaires et fiscales

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES

TABLEAU A.1

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES (en millions de dollars)

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Total
Mesures fiscales				
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Impôt zéro pour les PME manufacturières				
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation				
Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes				
Assurer la croissance du secteur des ressources				
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière				
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Capital régional et coopératif Desjardins				
Bonification du régime d'investissement coopératif				
	9,5	16,3	19,6	45,4
Mesures budgétaires	24,9	22,2	15,5	62,7
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Soutien aux productions régionales et au développement touristique	3,6	5,2	2,4	11,2
Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois	0,1	0,1	0,1	0,2
Entente spécifique en tourisme	0,5	1,0	1,0	2,5
Autres mesures	3,1	4,1	1,3	8,5
Favoriser le développement de créneaux d'excellence	2,4	5,3	2,8	10,6
Fonds de R-D en aquaculture	0,9	0,9	0,9	2,7
Virage forestier	0,7	0,9	0,9	2,5
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence	0,4	3,3	1,0	4,7
Autres mesures	0,4	0,2	-	0,7
Assurer la croissance du secteur des ressources naturelles	12,8	4,6	4,6	22,1
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	4,6	4,6	4,6	13,9
Programme de création d'emplois en forêt	8,0	-	-	8,0
Autres mesures	0,2	-	-	0,2

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Total
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Soutien à l'entrepreneuriat	3,5	3,4	2,9	9,7
Renforcement de la capacité d'action des CLD	1,6	1,6	1,6	4,8
Autres mesures	1,9	1,8	1,3	4,9
Des outils financiers mieux adaptés	1,9	3,0	2,2	7,1
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	0,5	1,5	1,0	3,0
Autres mesures	1,4	1,5	1,2	4,1
Autres mesures	0,7	0,7	0,7	2,0
GRAND TOTAL	34,4	38,5	35,1	108,1

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution de la structure d'âge de la population entre 1986 et 2000	10
Tableau 2	Réduction des écarts depuis 1989	13
Tableau 3	Des écarts de revenu et de chômage observés depuis de nombreuses décennies	14
Tableau 4	Évolution de la structure économique de la région	15
Tableau 5	Emplois dans les services : la région est sous-représentée dans les services moteurs.....	17
Tableau 6	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour le Bas-Saint-Laurent	25

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution du poids démographique du Bas-Saint-Laurent depuis 1971 9
Graphique 2	Taux d'emploi des 15-64 ans en progression depuis 1993 10
Graphique 3	Diminution importante du taux de chômage depuis 1993 11
Graphique 4	Indice des disparités régionales de développement 12
Graphique 5	L'industrie des produits forestiers est prépondérante 16

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1	Impact financier des mesures budgétaires et fiscales.....	53
-------------	--	----